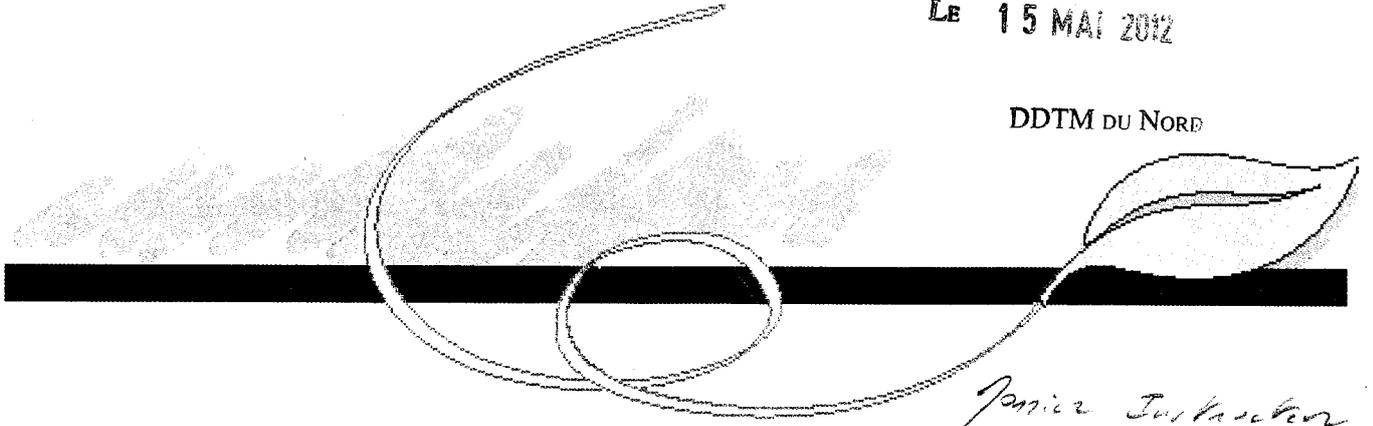


COURRIER ARRIVE

LE 15 MAI 2012

DDTM DU NORD



*Janice Justusson*  
59-2012-00087

**Declaration pour un prélèvement d'eau dans un  
cours d'eau à des fins d'irrigation  
sur la commune Wormhout**

Mai 2012

**SPE/REÇU le**

21 MAI 2012

N° 969



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

*n° 1483/PE*

EARL CARON Mickaël

1486, Pepers Straete

59470 - WORMHOUT

RECOMMANDE AVEC AR

Lille, le **10 SEP. 2012**

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 15/05/2012, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement relatif au :

**Prélèvement d'eau dans le cours d'eau l'Yser pour irrigation à Wormhout,**  
enregistré au service en charge de la Police de l'Eau sous le numéro : 59-2012-00087.

Par courrier en date du 30/05/2012, une demande de renseignements complémentaires au titre de la complétude vous a été adressée, précisant, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau fait donc opposition tacite à votre déclaration.**

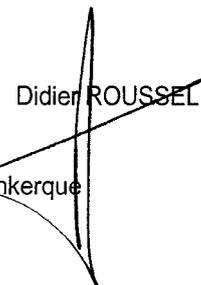
Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre au service en charge de la Police de l'Eau un nouveau dossier de déclaration.

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues à l'article L.216-10 du code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

Mon service est à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de Service,

  
Didier ROUSSEL

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de la DDTM à Dunkerque



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

*n° 1686/PE*

Monsieur le Maire de la commune de WORMHOUT  
Mairie de Wormhout

47, place du Général de Gaulle

59470 WORMHOUT

Lille, le **10 SEP. 2012**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration enregistré sous le n° 59-2012-00087 et déposé par l'EARL CARTON Mickaël, en date du 15/05/2012, concernant l'opération suivante : « **prélèvement d'eau dans le cours d'eau l'Yser pour irrigation à Wormhout** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la **décision d'opposition tacite** de Monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service,

Didier ROUSSEL

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de la DDTM à Dunkerque

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 ; vendredi 8h30-17h

Tél. : 03 28 03 83 00 – fax : 03 28 03 83 01

62, boulevard de Belfort BP 289

59019 Lille cedex